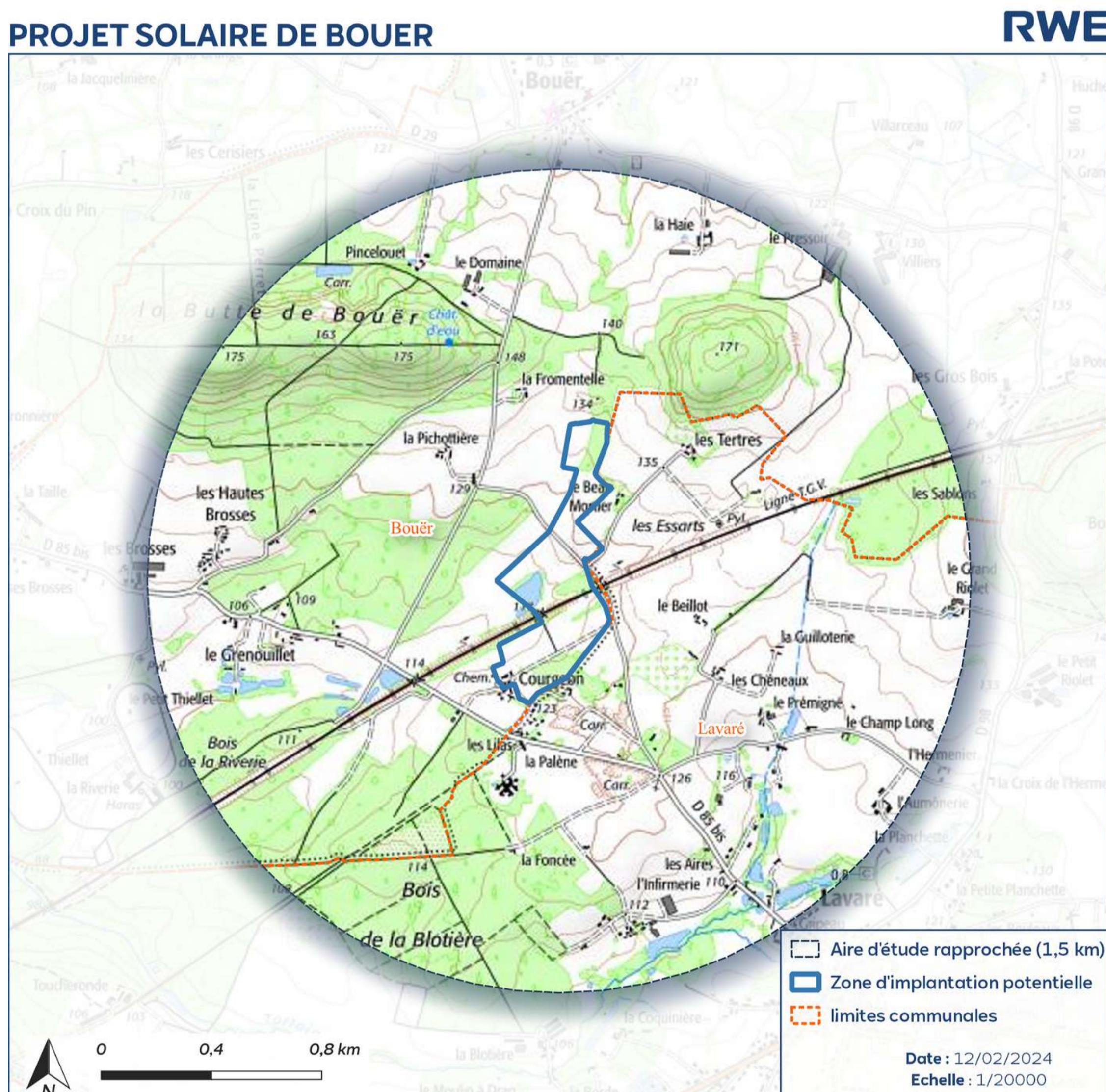


# RWE

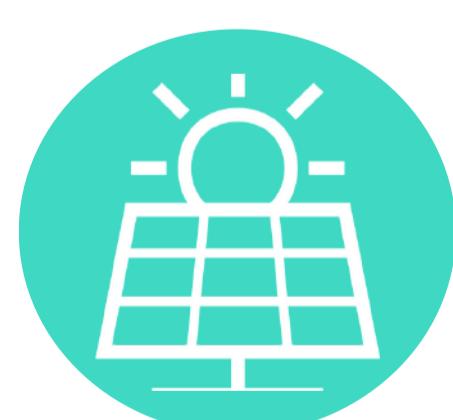
## Projet photovoltaïque de Bouër

### La zone de projet



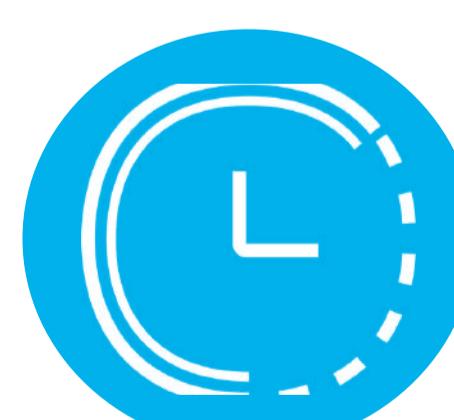
#### Pourquoi cette zone ?

La zone d'implantation potentielle (ZIP) a été choisie selon plusieurs critères : en conformité avec le plan local d'urbanisme, hors zone naturelle protégée, hors zone patrimoniale, hors terre agricole, etc. En croisant tous ces critères, il ressort une zone favorable au sud de Bouër, à la frontière inter-communale avec Lavaré, de part et d'autre de la ligne TGV Paris-Le Mans. Ce site est entouré de boisements et de haies, ce qui permet de limiter l'impact visuel de l'installation photovoltaïque.



**12  
hectares**

La zone d'implantation potentielle est de 12 hectares, dont 6,6 couverts par les panneaux, pour une puissance maximale de 10 MWc.



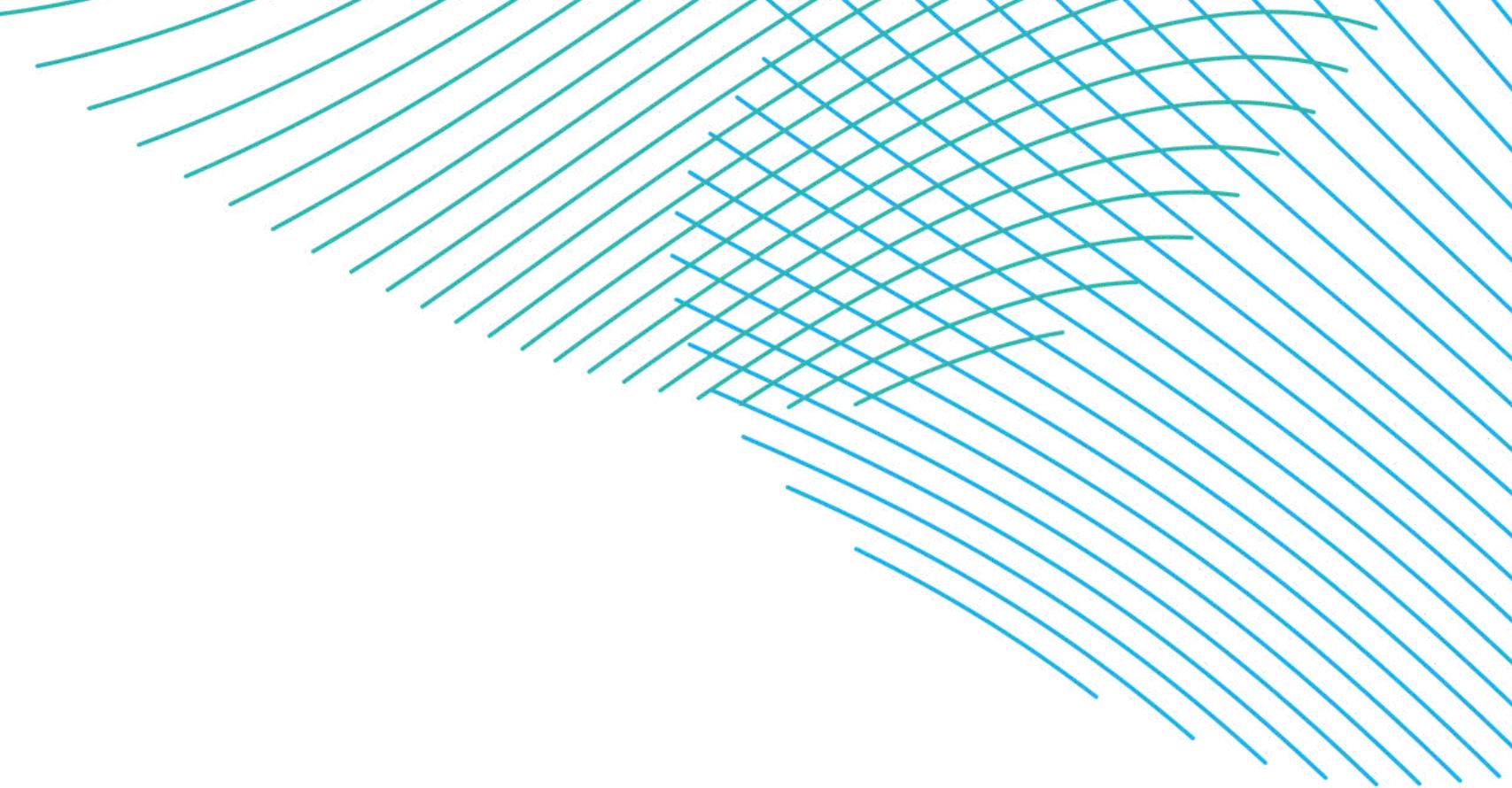
**40  
ans**

Le parc solaire aura une durée d'exploitation de 40 ans.



**2500  
foyers**

L'électricité produite par le parc sera équivalente à la consommation annuelle de plus de 2 500 foyers (chauffage compris) (source: Ademe).



## Le contexte énergétique

### Les objectifs nationaux

#### Pourquoi faut-il produire davantage d'électricité renouvelable ?

Lutter contre le changement climatique implique notamment de décarboner notre mix énergétique et donc de produire beaucoup plus d'électricité d'origine renouvelable pour remplacer progressivement les énergies fossiles.

**+ 35%** C'est la hausse de la consommation d'électricité estimée par RTE, l'opérateur responsable du réseau de distribution d'électricité, dans son scenario de référence sur les futurs énergétiques de la France d'ici 2050.

Cette croissance très importante est particulièrement due à l'électrification massive à venir des transports et de l'industrie.

En cohérence avec ces enjeux, plusieurs lois ont fixé et renforcé les objectifs de la France en matière de production d'énergies renouvelables, avec une ambition centrale :

**40%** de la production d'énergie en France devra être issue des énergies renouvelables en 2030. Ce chiffre est aujourd'hui de 20%.

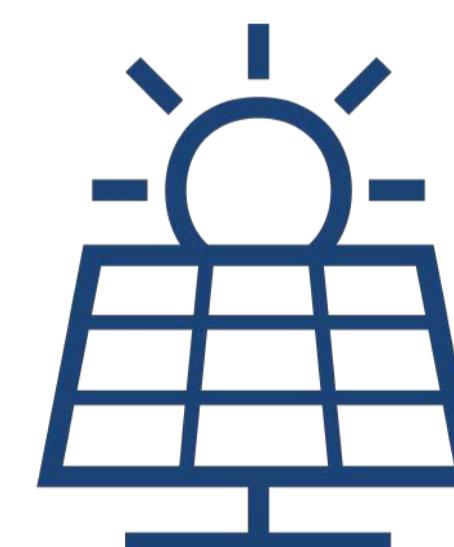
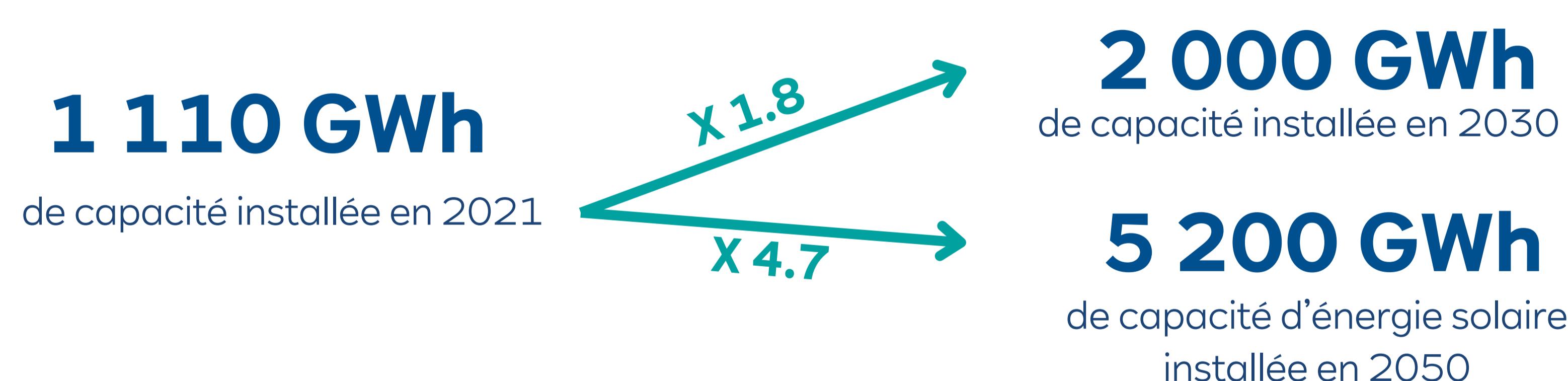
Source : [ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr)

### Les objectifs de la Région Pays de la Loire

#### La Région Pays de la Loire porte l'ambition de devenir "Région à Énergie Positive" d'ici 2050.

Cela impose de réduire de moitié les consommations énergétiques à l'horizon 2050 et de multiplier par 3,1 la production d'énergies renouvelables pour couvrir l'ensemble des besoins énergétiques des 5 grands secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industrie, transport et agriculture) sur le territoire en 2050. Les énergies renouvelables couvrent aujourd'hui 20% de ces besoins.

Pour ce faire, la Région souhaite fortement développer la production d'énergie solaire :



### Les objectifs de l'Huisne Sarthoise :

Dans son **Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) 2021-2026**, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, à laquelle Bouër appartient, s'est engagée à développer les énergies renouvelables afin de valoriser les ressources présentes sur le territoire et contribuer à la transition énergétique.

En développant ce projet photovoltaïque, Bouër participe à atteindre une puissance maximale de 10 MWc.

## Le calendrier du projet

Le développement de ce projet photovoltaïque sera l'aboutissement d'une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans). Il s'appuiera sur d'importantes études qui permettront d'affiner la taille et la puissance du projet solaire afin qu'il s'insère au mieux dans son environnement : zone d'implantation, nombre de panneaux...



## Quels bénéfices pour le territoire ?



Respect des souhaits des riverains rencontrés en porte à porte concernant l'intégration du projet dans le paysage afin de minimiser l'impact sur le cadre de vie.



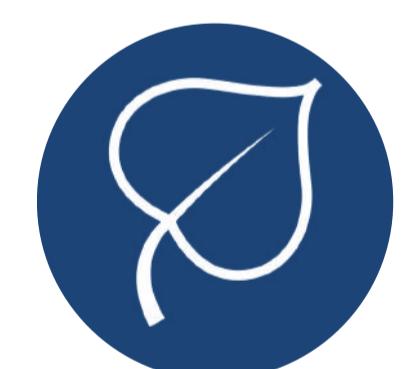
Retombées fiscales pour la commune qui permettront de financer des projets pour les habitants.



Contribution à la réduction de la pollution et à la sécurité énergétique de la région.



Création d'emplois locaux pour l'installation et la maintenance.



Préservation des sols pendant toute l'exploitation du parc (40 ans).

## Le fonds de dotation régional pour partager la valeur créée par les parcs



**Chaque parc verse une contribution de 2 000€/MW chaque année au fonds régional. Par exemple, le parc solaire de Bouëx a une capacité potentielle de 10 MWc qui alimenterait le fonds de 20 000€ chaque année.**

Les acteurs du territoire (associations & fonds locaux ou fondations locales) peuvent candidater à un appel à projets annuel pour faire financer des projets en lien avec :

- La sauvegarde du patrimoine local
- La préservation de la biodiversité
- La transition énergétique locale

Le fonds ne peut verser d'argent directement à une commune (interdiction légale), mais les élus peuvent encourager la création d'une association communale dédiée à ce type de projets !

Le dispositif est en place chaque année durant toute la durée d'exploitation du parc dans la commune.

## L'étude faune et flore

L'étude environnementale repose sur des analyses bibliographiques et des relevés de terrain. Elle est réalisée par le bureau d'études IEA (Institut d'Ecologie Appliquée) sur un cycle biologique complet (un an).



Lézard des murailles ©Lucarelli



Vipère aspic ©Orchi



Alouette des champs ©Daniel Pettersson

### Objectifs et observations de l'étude faune-flore :

- Identifier le contexte environnemental local.
- Identifier les espèces et leur degré de patrimonialité : côté faune, ont été observés le lézard des murailles, la vipère aspic, l'alouette des champs ou encore la pipistrelle commune (enjeu de préservation faible à modéré). Quant aux espèces végétales : l'Orobanche pourprée est présente sur la zone, de même que deux espèces exotiques invasives : le jonc grêle et le robinier faux-acacia.
- Identifier les habitats naturels du territoire et leur degré de préservation : le site d'étude est dominé par des pelouses sableuses et est entouré de plantations. Des zones humides sont réparties aux extrémités de la zone.
- Tenir compte des enjeux naturalistes dans le schéma d'implantation du parc solaire.



Orobanche pourprée ©Emilie Vallez



Jonc grêle ©Krzysztof Ziarnek



Robinier faux-acacia ©Annabell Hormann

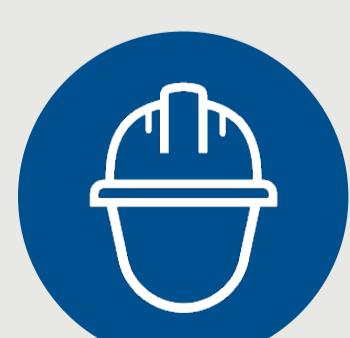
Selon les résultats de l'étude, des mesures sont prises pour éviter et réduire au maximum les impacts et, s'ils sont inévitables, les compenser via des mesures proposées par le bureau d'études naturalistes. C'est ce qu'on appelle la séquence ERC "Eviter-Réduire-Compenser".

### Quelles mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) envisageons-nous ?

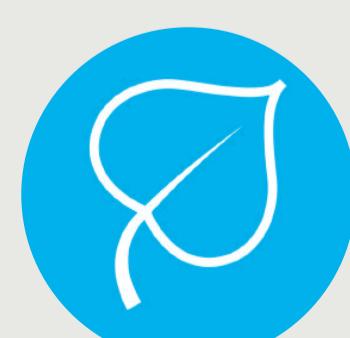
Apportez vos idées sur :



Des mesures pour préserver la faune



Des mesures pour préserver les sols en phase de chantier



Des mesures pour la biodiversité



Des mesures paysagères pour respecter le cadre de vie des riverains

## L'étude préalable agricole

Dans le cadre d'un projet photovoltaïque au sol, une étude préalable agricole peut être menée pour analyser les caractéristiques du sol et évaluer leur qualité agronomique. Dans le cas des parcelles du hameau de Courgeon, les premiers résultats montrent que le sol est sableux et de faible qualité agronomique. Les résultats complets de cette étude seront disponibles dans le dossier de demande de permis de construire sur le site de la préfecture de la Sarthe.

## L'étude paysagère



**L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet solaire de Bouër. Elle est réalisée par le bureau d'études indépendant Encis environnement et répond à plusieurs objectifs :**

- Définir les caractéristiques propres au contexte paysager local
- Comprendre les perceptions locales et la reconnaissance sociale du paysage
- Mettre en relief les principaux enjeux paysagers
- Identifier les mesures qui pourraient contribuer à l'intégration paysagère du parc.

## Un projet qui répond aux enjeux paysagers, en concertation avec les riverains

Un porte-à-porte a été réalisé pour définir, avec les riverains les plus proches, les mesures à mettre en œuvre pour minimiser l'impact visuel du parc solaire (zone tampon, plantation de haies, etc.). Nous continuerons de les impliquer à toutes les étapes du projet.

